

Beauvais, le 10 février 2017

Madame le Maire  
**Mairie de Pierrefonds**  
Place de l'Hôtel de Ville  
60350 PIERREFONDS

Suivi du dossier  
Fabrice Couvreur - fabrice.couvreur@agri60.fr

N/Réf. JLP/FP/FC/CP/urba\_17-02010

Objet : Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
*Avis de la Chambre d'Agriculture au titre de l'article L 153-16 du code de l'urbanisme*

P.J. : un plan annoté

Madame le Maire,

L'examen, avec les exploitants de la commune, de votre projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, arrivé dans nos services le 05 décembre 2016, nous amène à vous formuler plusieurs remarques.

- ✓ Nous tenons tout d'abord à vous faire part de notre satisfaction suite à la décision de la commune de Pierrefonds de ne pas reconduire, dans son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), la zone d'urbanisation future (2NAh) du Plan d'Occupation des Sols (POS) de 1997.

La commune fait, en effet, le choix d'un développement démographique au sein de son entité bâtie actuelle, « *le potentiel en renouvellement urbain et en densification de la commune [semblant] tout à fait satisfaisant pour atteindre l'objectif de maintien de la population à 1900 habitants d'ici 2025* » (rapport de présentation page 144).

- ✓ Le projet de PLU de Pierrefonds prévoit deux emplacements réservés (ER), dont l'un d'entre eux pose la question de son utilité, compte tenu de la consommation d'espace agricole qu'il prévoit.

L'ER 2 est, en effet, prévu pour l'extension de la zone NI alors que face aux équipements sportifs existants, une autre parcelle est également classée en NI, secteur d'accueil d'activités de loisirs et de sport, et qui, selon les informations dont nous disposons, n'accueille aucune installation.

Les équipements prévus en extension du stade ne pourraient-ils donc pas être envisagés sur ladite parcelle ? Et dans ce cas, l'extension (côté stade) ne pourrait-elle pas être retirée du projet ?